

## Communiqué de presse

Luxembourg-Bertrange, le 17 juin 2010

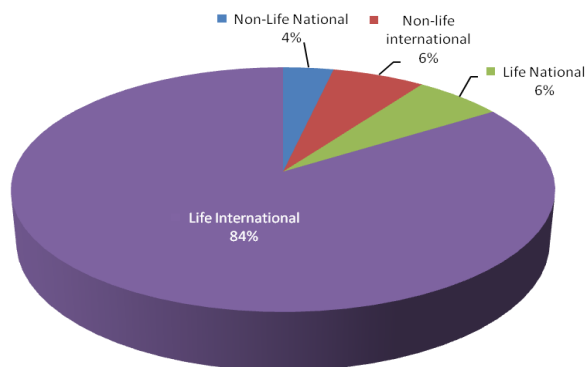
### I. Le secteur des assurances en 2009 : une évolution contrastée selon l'activité

#### a) Encaissement des primes

En 2009 les primes émises par les membres de l'ACA sur le **marché national** ont à nouveau largement dépassé le cap du milliard d'Euros (1,89 milliards d'Euros).

Avec un total de 1,21 milliards d'Euros, les primes en **assurance-vie** dépassent et, ce pour la 2<sup>e</sup> fois consécutive, de loin l'encaissement réalisé au niveau du marché national non-vie.

Les primes émises par les membres de l'ACA en **assurance non-vie** sur le marché local s'élevaient en 2009 à 683,15 millions d'Euros représentant une augmentation de 0,88% par rapport à 2008 (677,17 millions d'Euros).

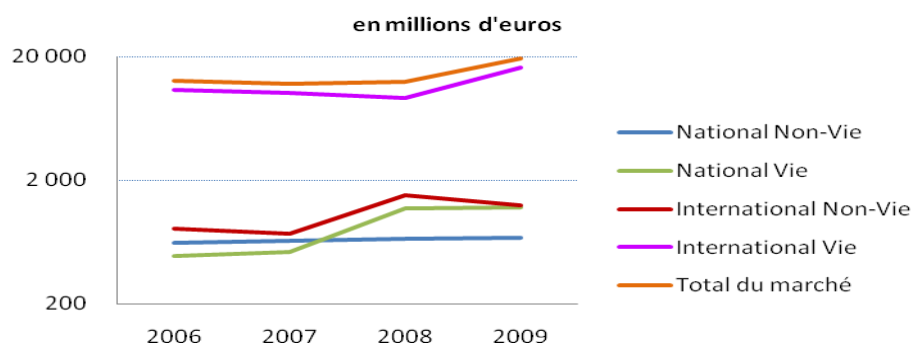


	Non-vie		Vie		Total
	National	International	National	International	
2006	616 612 423	806 625 307	490 165 008	10 805 341 355	12 718 744 093
2007	652 129 930	741 323 607	529 136 643	10 149 520 182	12 072 110 363
2008	677 166 117	1 516 298 951	1 180 369 824	9 180 444 107	12 554 278 999
2009	683 154 333	1 257 738 375	1 210 525 667	16 247 056 483	19 398 474 858
2009/2008	0,88%	-17,05%	2,55%	76,97%	54,52%

(montants en Euros)

Source: ACA

#### Evolution du secteur



## Activité sur le marché national : quasi stagnation en Non Vie, légère progression en Vie

### Assurance non-vie

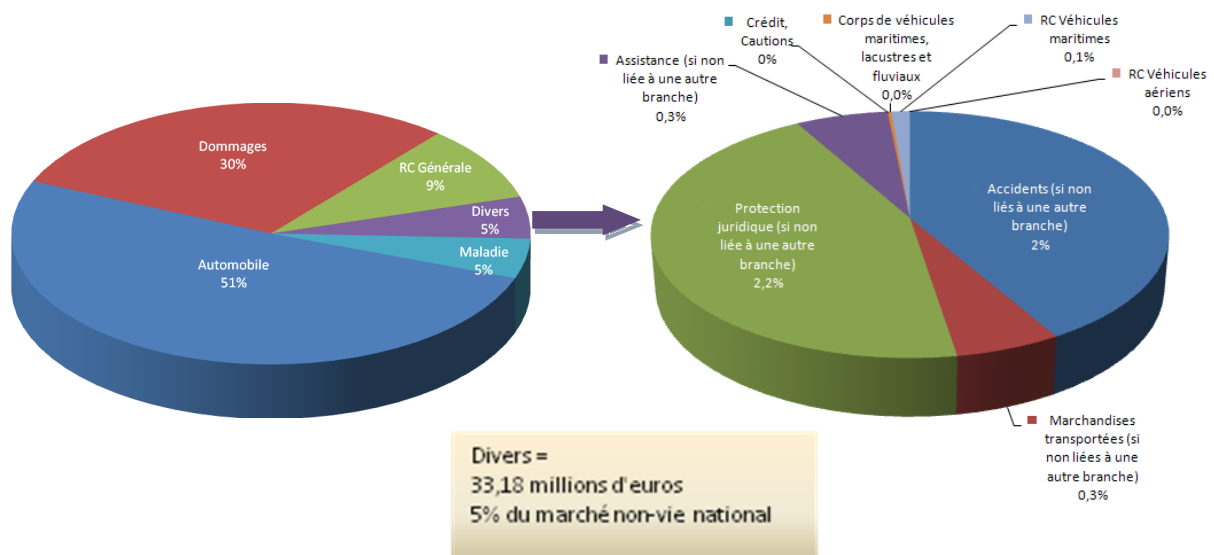
L'assurance liée à l'automobile (RC, Corps de véhicules et autres assurances liées) représente toujours à elle seule près de la moitié de l'encaissement national (51%). Les primes de cette activité sont restées quasi stables reflétant d'un parc automobile en progression de 0,83%.

Derrière l'automobile viennent les assurances liées aux « Dommages » (30%), la « RC Générale » (9%) et l'assurance « Maladie » (5%). La maladie, en croissance constante depuis de nombreuses années, a de nouveau crû de + de 9%. Les assurances « RC Générale » et « Dommages » connaissent respectivement une augmentation de 5% et une diminution de 5% par rapport à 2008.

Parmi les assurances reprises dans « Divers » (5% du marché national non-vie), les assurances « Accidents » et « Protection juridique », si non liées à une autre branche, sont largement prépondérantes.

Primes émises sur le marché national en 2009

Divers : répartition des assurances



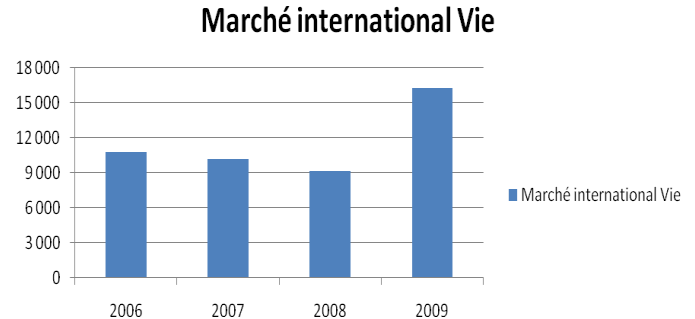
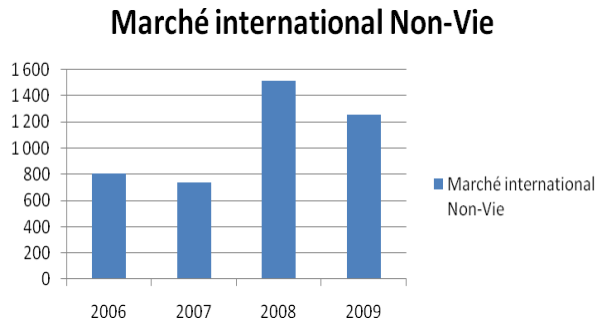
### Assurance vie

Les encaissements de nos membres indiquent que le **marché national vie** aura connu en 2009 une légère hausse par rapport à l'année précédente (+2,55%), elle-même en forte croissance (+ 123,1%) l'an dernier. Il est cependant à relever que plusieurs compagnies-membres actives sur ce marché ont réalisé un encaissement exceptionnel et non nécessairement récurrent.

Dans la branche vie, plus qu'ailleurs, les évolutions par compagnie peuvent d'ailleurs changer considérablement d'une année à l'autre i.e. certains désengagements importants côtoient des entrées en force sur le marché.

Le marché national vie recouvre en effet des créneaux parfois très différents, allant de l'assurance groupe aux soldes restant dû, en passant par l'épargne pension. En ce qui concerne l'épargne pension, le Commissariat aux Assurances a annoncé que les contrats (44 288) ont connu une progression de 3,83% par rapport à 2008.

## Activité sur le marché international : recul en Non Vie et croissance très importante en Vie



**Le marché international** reste pour le secteur de l'assurance luxembourgeoise largement prépondérant : en effet l'encaissement sur ce marché représente à lui seul plus de 90% de l'encaissement global.

Avec un encaissement de 1,26 milliards d'Euros, **le marché international non-vie** a cependant connu une baisse significative de 17,05% par rapport à celui de l'année record de 2008 (1,55 milliards d'Euros) – encaissement record qui provenait surtout d'un nouvel acteur de la place.

Après un recul de l'encaissement au niveau du **marché international vie** les années précédentes, une forte progression du chiffre d'affaires (+ 76,97% par rapport à 2008) a pu être observée en 2009.

Des effets conjoncturels exceptionnels et un environnement légal favorable dans différents pays couplés à un certain effet de rattrapage sont à l'origine de cette hausse spectaculaire.

Parallèlement, il a pu être constaté qu'en période de crise, la recherche de sécurité prime sur l'attente de rendements élevés de sorte que la part de marché des produits d'assurances classiques ne cesse d'augmenter.

Une analyse plus approfondie de l'encaissement vie par pays laisse entrevoir des différences significatives par rapport aux années précédentes et ce tant au niveau de l'encaissement y réalisé qu'au niveau de leur parts respectives.

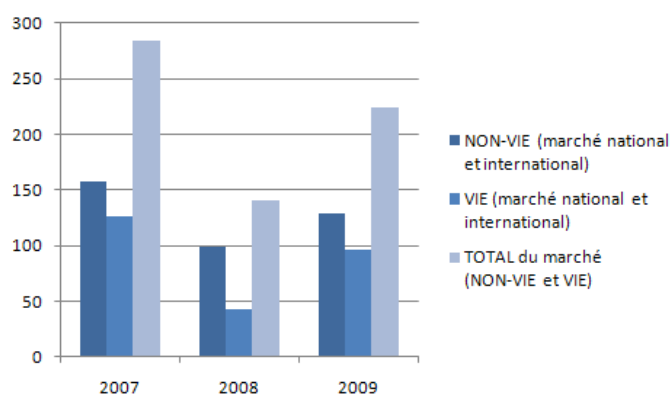
Alors que l'encaissement sur le marché principal en 2008, la France, a connu une hausse considérable (+32%), ce marché se trouve devancé en 2009 par deux autres marchés, à savoir la Belgique (+118%) et l'Italie (+ 221%) avec des parts respectives de 23% et de 20%. Parallèlement, on note que le marché allemand (4<sup>e</sup> marché en termes de parts de marché) a fléchi de 41%.

Ce paradoxe apparent illustre parfaitement la volatilité des marchés et, a fortiori, de la demande à laquelle les acteurs du secteur de l'assurance sont, eux aussi, confrontés. Alors que dans certains pays les produits d'assurance ont été considérés comme un véhicule financier sûr et alternatif à d'autres produits financiers, la confiance des consommateurs, dans cette période de crise, n'a pas (encore) pu gagner l'ensemble des marchés considérés. Par ailleurs, les hausses spectaculaires de l'encaissement réalisé sur quelques marchés sont le fruit d'un certain « effet de rattrapage » des dernières années couplé à des effets conjoncturels favorables de court terme.

Si les marchés européens et particulièrement les pays limitrophes restent prépondérants, il apparaît néanmoins que d'autres marchés (pays de l'E.E.E. voire même des pays hors de l'E.E.E.) sont de plus en plus prospectés par quelques acteurs de la place – ce dont témoigne notamment l'encaissement y réalisé qui a doublé en l'espace de 2 ans.

## b) Le résultat du secteur

Evolution du résultat du secteur de l'assurance vie et non-vie - membres de l'ACA			
Marché national et international			
	NON-VIE	VIE	TOTAL du marché
2007	157 238 104	126 370 392	283 608 496
2008	98 597 538	42 568 944	141 166 482
2009	128 398 662	96 141 879	224 540 541
<i>Variation 2008/2009</i>	30,20%	125,80%	59,10%
<i>Variation 2007/2009</i>	-18,30%	-23,90%	-20,80%



**Le résultat du secteur s'élève en 2009 à € 224,54 millions c.à.d. en progression de 59,1% par rapport à 2008. Il apparaît cependant que le secteur paie toujours le tribut de la crise financière car le résultat reste toujours en-deçà de 20,8% par rapport à celui de 2007.**

Après le sérieux recul du résultat auquel le secteur de l'assurance luxembourgeois a été confronté en 2008 (-50,2% par rapport à 2007), une nette amélioration a été réalisée en 2009, sans pour autant retrouver le niveau d'avant-crise.

**Le résultat du marché de l'assurance non-vie s'élève, en 2009, à € 128,39 millions (+30,2% par rapport à 2008).** Alors que cette augmentation est notable, celle-ci tient pour l'essentiel à quelques compagnies opérant dans des créneaux très spécifiques et dont le résultat est sujet à des fluctuations régulières.

**L'assurance-vie affiche en 2009 un résultat de € 96,14 millions (+125,8% par rapport à 2008).** Il est à relever que le marché de l'assurance-vie a affiché encore en 2007 un résultat de € 126,37 millions c.à.d. supérieur de 23,9% par rapport à 2009. Des effets bénéfiques du côté boursier, couplés à des effets conjoncturels favorables, ont largement contribué à la hausse de ce résultat en 2009.

## II. Dossiers spécifiques

### ❖ Nouveaux statuts de l'ACA

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 15 juin 2010, les membres de l'ACA ont adopté des nouveaux statuts. Les innovations essentielles sont les suivantes :

- Codes de bonne conduite et règles déontologiques : les nouveaux statuts donnent la possibilité aux membres de l'ACA d'adopter des codes de bonne conduite et des règles déontologiques obligatoires pour l'ensemble de ses membres. Parallèlement un Conseil de Discipline vient d'être créé qui a vocation de traiter les manquements éventuels aux statuts ou aux règles de conduite adoptés. Le secteur dispose ainsi d'un dispositif d'auto-régulation effectif.
- Nouveaux membres : dorénavant peuvent devenir membres associés de l'ACA des entreprises de réassurances autorisées à travailler sur le marché luxembourgeois, des réviseurs d'entreprises agréés par le Commissariat aux Assurances, des entreprises d'assurances non établies à Luxembourg mais autorisées à y travailler, les professionnels du secteur financier (PSF) ainsi que les autres professionnels agréés ou autorisés par le Commissariat aux Assurances à faire de la sous-traitance pour les assureurs et finalement tous autres organismes susceptibles d'intéresser les activités des membres effectifs de l'ACA.
- Formation : les membres de l'ACA mettent un accent particulier sur l'importance de la formation des professionnels de l'assurance. Les initiatives en matière de formation sont désormais inscrites dans l'objet social de l'ACA.
- Direction : les activités de l'ACA sont désormais dirigées par un Comité de Direction, organe de l'association, qui remplace le Secrétariat. Le Comité de Direction est composé de quatre membres et est présidé par l'administrateur-délégué.

Nominations : depuis l'Assemblée générale de l'ACA du 15 juin 2010, l'ACA est présidée par M. Paul DE COOMAN (AXA Assurances)

Les autres membres du conseil d'administration sont :

- M. Pit HENTGEN (LA LUXEMBOURGEOISE) – Vice-président
- M. Marc LAUER (FOYER Assurances) - Vice-président
- M. David STEINEGGER (LOMBARD INTERNATIONAL Assurances) – Vice-président
  
- M. André BREDIMUS (BÂLOISE Assurances)
- M. Martial DE CALBIAC (CAMCA Assurance)
- M. Jacques HANSOULLE (FORTIS Assurances)
- M. Alain SCHAEDGEN (ALLIANZ INSURANCE)
- M. Patrick SCHOLS (DEXIA LIFE AND PENSIONS)
  
- M. Paul HAMMELMANN a été nommé administrateur-délégué.

Le Conseil de Discipline est présidé par M. Pierre GEHLEN, Président du Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg, qui sera assisté par Messieurs Pierre MERSCH et Marcel MAJERUS.

## ❖ Code de bonne gouvernance (Corporate Governance)

L'assemblée générale du 15 juin 2010 a adopté à l'unanimité un Code de Gouvernance que les compagnies membres s'engagent à respecter.

L'ACA est convaincue que de bonnes pratiques de gouvernance d'entreprises sont essentielles à l'efficacité, à la compétitivité et à la solidité des entreprises d'assurances.

La Corporate Governance servira, particulièrement en des temps économiques arides et durs, de pierre angulaire à la création d'une croissance durable.

L'ACA a veillé à développer un modèle de gouvernance efficace et de qualité permettant aux entreprises de saisir les opportunités qui se présentent à elles tout en instaurant les contrôles nécessaires des risques qui y sont liés.

Elle a recherché un sain équilibre entre une stratégie basée sur la performance d'une part et d'autre part l'adhésion à des systèmes fiables de gestion des risques et des contrôles qui traduisent les concepts de responsabilité, d'intégrité et de transparence.

L'ACA estime que dans un environnement international de plus en plus compétitif et globalisé, l'existence d'un corps de règles de gouvernance renforcera sérieusement la crédibilité et l'image de marque du secteur et favorisera la prospérité de ses membres.

Le code entend couvrir l'ensemble des membres de l'association, Il se doit donc de prendre en considération leurs spécificités telles que leur taille, leur structure d'actionariat, leurs activités, leur exposition aux risques et leur structure de gestion.

De même, le code ne restera pas figé, mais évoluera naturellement avec les mutations de la vie des affaires, les exigences du marché ou les changements au niveau du droit applicable.

Le Code de gouvernance traite principalement trois thématiques à savoir :

- l'organisation et le fonctionnement des pouvoirs (Conseil d'Administration, Direction effective, actionnaires, ....) ;
- la mise en place d'un contrôle interne efficace (en particulier fonctions d'audit interne et compliance) ;
- la transparence adéquate qui couvre notamment la formalisation d'informations vers l'extérieur.

Le Code de Gouvernance édicte trois types de normes à savoir :

- des principes généraux
- des dispositions auxquelles on doit se conformer ou expliquer pourquoi on ne s'y tient pas (« comply or explain »)
- des recommandations et lignes de conduite.

Les compagnies membres se sont engagées à mettre en œuvre leur gouvernance d'entreprise pour le 31.12.2012 au plus tard.

## ❖ SOLVENCY II

La directive Solvabilité II entrera en vigueur le 01.01.2013.

L'ACA soutient dès le départ cette initiative de réforme du système de contrôle prudentiel, car elle estime qu'une surveillance stricte et qui répond aux meilleures normes internationales est une condition nécessaire à tout développement sain du secteur de l'assurance.

Elle insiste sur l'importance d'une transposition rapide de la directive Solvabilité II en législation nationale, et ce dans le strict respect du principe de proportionnalité qui vise l'application adéquate des dispositions prudentielles en fonction de la taille du marché et des entreprises. Force est cependant de constater que les mesures d'implémentation actuellement préconisées par la Commission Européenne et par le CEIOPS vont largement au-delà des idées originelles des architectes de cette réforme et ne trouvent plus de justification dans les risques financiers auxquels les compagnies sont concrètement exposées.

L'ACA, tout en soutenant une application cohérente des dispositions relevant de la réglementation prudentielle communautaire, plaide pour une implémentation de ces règles qui tienne compte de la taille du marché visé et qui tire profit des niches et de la flexibilité permises par ces normes européennes.

**Prochain Rendez-vous de l'ACA : Journée de l'Assurance : 06.10.2010**